



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs  
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines  
critiques et nouvelles mesures et initiatives

### Déclaration présentée par Plan International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

### **Résultats obtenus et difficultés rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles**

Cette année, la Commission de la condition de la femme a pour thème prioritaire : « Résultats obtenus et difficultés rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ». Plan International dispose de solides connaissances sur les besoins des femmes et des filles et a acquis une expérience programmatique conséquente quant aux meilleures façons de subvenir à ces besoins, issue du travail accompli par l'organisation ces 75 dernières années. Cette expérience programmatique, appuyée par les conclusions tirées de sept rapports annuels, a montré que les filles vivant dans les régions les plus pauvres du monde figurent parmi les personnes les plus défavorisées de la planète. Elles sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, de se voir refuser l'accès à l'éducation et aux soins médicaux et de souffrir de malnutrition, simplement parce que ce sont des filles.

La présente déclaration met l'accent sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n<sup>os</sup> 2 et 3. Plus particulièrement, elle présente les progrès accomplis en ce qui concerne la détermination d'objectifs et d'indicateurs dans le domaine de l'éducation et formule des recommandations pour que le cadre de développement pour l'après-2015 puisse contribuer pleinement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

En 2000, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, des objectifs et indicateurs quantitatifs ont été fixés dans le domaine de la lutte systématiquement contre l'inégalité des sexes. L'objectif 3, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en éliminant la disparité entre les sexes dans les écoles primaires et secondaires, a accru la reconnaissance de l'importance de l'égalité des sexes par les donateurs et gouvernements au niveau mondial. Il a en outre montré une reconnaissance croissante de l'égalité des sexes comme étant un objectif du développement important. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont également contribué à l'accomplissement d'importants progrès en matière d'accès à l'éducation. Entre 2000 et 2011, le taux de fréquentation scolaire au niveau primaire est passé de 83 % à 90 %, et le nombre d'enfants non scolarisés a pratiquement diminué de moitié, passant de 102 millions en 2000 à 57 millions en 2011. Plan International reconnaît en outre que des avancées ont également été réalisées dans le domaine de la parité des sexes, le nombre de pays caractérisés par des disparités marquées dans les écoles primaires ayant presque été réduit de moitié, passant de 33 à 17 entre 1999 et 2010.

En dépit des progrès accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, les filles dans les familles les plus pauvres rencontrent encore d'énormes difficultés pour recevoir une éducation. Si les objectifs du Millénaire ont contribué à améliorer l'accès à l'éducation primaire, les statistiques mondiales cachent des avancées inégales entre les régions et les pays et au sein de ceux-ci, et les rapports rédigés au niveau national masquent des inégalités persistantes et parfois croissantes. Dans 60 des 138 pays sur lesquels des données sont disponibles,

les filles restent défavorisées. Les dernières données mondiales montrent également que, en 2011, 65 millions de filles en âge d'aller à l'école primaire ou à l'école secondaire de premier cycle n'étaient pas scolarisées, contre 61,7 millions de garçons. Les filles des familles les plus pauvres rencontrent le plus de difficultés pour recevoir une éducation.

Plan International est convaincu que les filles se heurtent à des barrières sociales, familiales et économiques qui les empêchent d'aller à l'école. L'objectif 3, qui met l'accent sur la parité des sexes à l'école primaire, n'aborde pas la question des obstacles rencontrés par les filles pour recevoir une éducation et terminer leurs études. Les filles sont susceptibles de pâtir d'un enseignement de mauvaise qualité, d'attitudes discriminatoires, de stéréotypes sexistes et de normes sexistes préjudiciables, ainsi que de programmes scolaires et de méthodes d'enseignement et d'évaluation qui les désavantagent et entravent leur apprentissage.

Le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement ne reconnaît et ne cible pas la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris dans les écoles et aux alentours. Cette forme de violence, notamment la violence sexiste, constitue souvent un obstacle à la scolarisation des filles, qui les empêche d'exercer leur droit à l'éducation dans un environnement sûr et propice à leur enseignement. Ce cadre n'aborde pas non plus des questions comme le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, la grossesse précoce et les formes de pratiques préjudiciables, qui ont souvent des effets dévastateurs sur le droit des filles à la santé, à l'éducation et à la protection, et qui continuent de saper les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté, l'inégalité sociale et la discrimination sexiste.

Les preuves sont sans équivoque : les filles qui reçoivent une éducation secondaire de qualité seront mieux équipées pour faire des choix avisés concernant leur avenir, ce qui profite directement au développement de leurs communautés et de leurs pays. Elles se marient généralement plus tard, ont moins d'enfants mais en meilleure santé et ont plus de chances de rester elles aussi en bonne santé. Les obstacles à l'éducation des filles entravent donc également le développement des communautés et des États.

Dans le contexte des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire, il est aussi important de remarquer que l'amélioration rapide de l'accès à l'éducation primaire observée depuis l'an 2000 a également engendré des contraintes en termes de capacité. L'augmentation conséquente du taux de fréquentation scolaire n'a pas été accompagnée par de meilleurs investissements plus stratégiques dans la qualité de l'éducation, ce qui a provoqué une « crise de l'apprentissage », et plus de 250 millions d'enfants sont incapables de lire et de compter même après avoir passé quatre ans à l'école.

### **Adapter le programme de développement pour l'après-2015 aux femmes et aux filles**

Plan International est convaincu qu'il sera impossible d'éliminer la pauvreté sans s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité des sexes et sans protéger et promouvoir les droits de toutes les femmes et filles, et les habiliter à les exercer. Même si des avancées ont été réalisées dans le domaine de l'égalité des sexes depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, les femmes et les filles continuent à souffrir davantage que les autres de la pauvreté, de l'injustice, de violence et de discrimination. C'est dû en partie au fait que le cadre actuel des

objectifs du Millénaire ne se penche pas du tout sur les facteurs structurels et sous-jacents de l'inégalité des sexes, et ne reconnaît aucunement la manière dont l'inégalité des sexes et la discrimination persistantes empêchent de progresser dans tous les objectifs et sur toutes les cibles.

Le programme de développement pour l'après-2015 devrait s'appuyer sur les instruments internationaux actuels relatifs à la promotion des droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Outre les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, les engagements pris dans le programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et dans le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement devraient également sous-tendre les efforts nationaux et internationaux déployés pour assurer le respect des droits des femmes et des filles dans le programme de développement pour l'après-2015.

### **Recommandations**

Afin d'assurer de nouvelles avancées en matière d'égalité des sexes après que les objectifs du Millénaire pour le développement sont arrivés à leur terme, Plan International engage les États Membres à inclure un objectif de changement sur l'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015.

Plan International soutient les propositions de détermination d'un objectif indépendant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le programme de développement pour l'après-2015. Cet objectif devra être exhaustif et devra systématiquement aborder les causes structurelles sous-jacentes et persistantes de l'inégalité des sexes, en plus de :

- Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment les pratiques préjudiciables comme le mariage d'enfants et la mutilation/ablation génitale féminine;
- Œuvrer pour transformer les rapports de force inégaux entre hommes et femmes, notamment en s'attaquant aux causes profondes de l'inégalité des sexes et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles;
- Se pencher tout particulièrement sur la situation des femmes et filles les plus exclues et marginalisées.

Cet objectif indépendant devra être appuyé, le cas échéant, par l'incorporation dans chaque objectif du développement pour l'après-2015 d'au moins une cible relative à l'égalité des sexes. En outre, tous les objectifs, cibles et indicateurs devront tenir compte de l'égalité des sexes.

Nous engageons aussi les États Membres à faire figurer le thème de l'éducation de qualité dans le programme de développement pour l'après-2015, et à mettre l'accent sur l'équité, l'égalité et la participation. Plan International estime qu'il est primordial d'inclure dans le programme de développement pour l'après-2015 un objectif indépendant en matière d'éducation qui promeuve, au minimum, l'accès universel à un enseignement de qualité aux niveaux primaire et secondaire de premier cycle pour tous les enfants, ainsi que l'achèvement de ces études, tout en déployant des efforts concertés pour améliorer l'accès universel à une éducation secondaire de qualité. Nous sommes convaincus qu'une éducation de qualité doit

être possible pour tous et doit contribuer au développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Plus important encore, une éducation de qualité devrait également promouvoir l'égalité et la non-discrimination, notamment l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme.

Nous prions en outre les États Membres d'aborder dans le programme de développement pour l'après-2015 la question de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. La lutte contre l'inégalité des sexes et la promotion du droit des femmes et des filles à la santé et à l'éducation requièrent également des mesures pour assurer la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Ces mesures doivent comprendre, entre autres, un enseignement sur les droits en question qui soit de qualité, exhaustif et adapté à l'âge du public, et qui permette à tous les garçons et les filles de prendre des décisions avisées à propos de leur santé et de pleinement bénéficier de leur santé et de leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait donc comporter une cible pour garantir les droits en matière de santé procréative et sexuelle partout dans le monde, comme l'a recommandé le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015.

---